

CONSULTATION PUBLIQUE - DEMANDE DE REGROUPEMENT DES MUNICIPALITÉS DE COURCELLES ET DE SAINT-ÉVARISTE-DE-FORSYTH

Mémoire présenté par la MRC du Granit

Table des matières

Introduction.....	3
Historique de la création de la MRC	3
Appartenance.....	4
Des services collectifs au profit d'une vision régionale	4
Démographie et charge fiscale.....	6
Effet d'entraînement.....	7
Élection du préfet	9
En appui à la population	9
Collaboration intermunicipale	10
Conclusion	11
Références	13

Introduction

La MRC du Granit tient d'abord et avant tout à remercier la Commission municipale du Québec (CMQ) de tenir des consultations publiques en ce qui a trait au présent sujet. La MRC juge primordiale l'opportunité de s'exprimer et de permettre à toute personne physique ou morale de le faire. Elle souhaite donc exposer sa position sur ce sujet puisqu'il a de grands impacts sur la suite de ses activités, quelle que soit la décision du ministère. La MRC du Granit tient à rappeler qu'elle a été interpellée à quelques reprises dans les deux dernières décennies par la Municipalité de Courcelles et dernièrement, en septembre 2020, pour réaliser une étude d'impact de l'adhésion de la municipalité de Courcelles au territoire de la MRC de Beauce-Sartigan et non d'une fusion avec une municipalité du territoire d'une MRC voisine. La MRC ne s'est pas opposée à la volonté de la Municipalité de Courcelles de mener cette étude. Il est important de comprendre que la participation de la MRC au contenu de l'étude, les décisions ainsi que les arguments du conseil des maires ont tous et toutes été basés sur la demande de la Municipalité de Courcelles de changer de MRC et non pas de fusionner avec une municipalité d'un autre territoire. Aujourd'hui, il est manifeste que la demande de fusion de Courcelles avec Saint-Évariste-de-Forsyth est associée à un changement de MRC pour la municipalité de Courcelles. Dans ce contexte, la MRC est consciente que le résultat demeure le même en ce qui concerne l'intégrité de son territoire et c'est sur ce fondement que la MRC interviendra principalement à travers ce mémoire.

Historique de la création de la MRC

La MRC du Granit a été créée en 1982 et compte depuis, 20 municipalités. Dans les travaux menant à la création de l'entité de gouvernance, le ministère des Affaires municipales de l'époque souhaitait rattacher, en plus des municipalités actuelles, les municipalités de La Guadeloupe, Saint-Évariste-de-Forsyth et Saint-Hilaire-de-Dorset. Cette décision fut renversée et ces trois municipalités ont finalement été rattachées à la MRC de Beauce-Sartigan, amputant ainsi quelque 5 000 habitants à la MRC du Granit. C'est à la suite de cela que la population de la Municipalité de Courcelles, entre autres, a dû se prononcer et a choisi d'adhérer majoritairement à la MRC du Granit même si la Beauce souhaitait voir Courcelles les rejoindre. D'ailleurs, il importe de rappeler que l'ouverture de la gare Lambton-Station au début du



20^e siècle a été à l'origine de cette municipalité. Le ministère a donc tranché en faveur de l'intégration de Courcelles dans le Granit afin de conserver un territoire avec un bassin économique viable.

Le fait d'être une municipalité limitrophe a toujours posé des défis identitaires et territoriaux autant à Courcelles qu'à de nombreuses municipalités dans cette situation partout au Québec. Bref, ces défis ne sont pas exclusifs à Courcelles, et qu'elle change de MRC ou non, la municipalité sera toujours limitrophe. Or, dans la MRC du Granit, nous avons trouvé des solutions à ces défis et avons toujours traité la Municipalité de Courcelles avec équité et inclusion depuis les quarante dernières années.

Appartenance

La MRC du Granit, par sa situation géographique, est le trait d'union entre les Cantons-de-l'Est et la Beauce. Nous sommes donc tous à la fois un peu estriens et un peu beaucerons. S'ajoute à cela le fait que le Granit est entouré par de grandes villes de régions limitrophes (Sherbrooke, Saint-Georges, Thetford Mines). Nécessairement, en raison de l'éloignement et de la démographie, les citoyens doivent recourir à certains services dans ces villes. Cette situation a pour effet d'occasionner inévitablement des fuites commerciales et de créer des liens de part et d'autre selon notre municipalité d'origine. Par contre, cet éloignement nous donne aussi l'opportunité de créer des partenariats autant avec l'Estrie qu'avec la Beauce. Un bon exemple est celui du Cégep Beauce-Appalaches qui, il y a plus de 20 ans, a accepté d'ouvrir un campus à Lac-Mégantic, en Estrie. Comme l'a souligné un des maires d'une municipalité limitrophe : « En étant dans la MRC du Granit, mais proche de la Beauce, nous pouvons bénéficier des services d'un bord comme de l'autre, grâce à la souplesse et au soutien offerts par notre MRC. Nous avons ainsi le meilleur des deux mondes! »

Des services collectifs au profit d'une vision régionale

Depuis 40 ans, les 20 municipalités du territoire de la MRC du Granit collaborent et décident ensemble de se doter, outre les compétences obligatoires, de compétences optionnelles visant à desservir leurs citoyens de la meilleure manière en se partageant les frais.

Par exemple, la MRC du Granit gère la collecte des boues de fosses septiques et est souvent questionnée par d'autres MRC sur la gestion et le traitement de cette collecte. La Municipalité de Courcelles en voit les bienfaits puisqu'elle a manifesté son intérêt, dans le

cadre de l'étude de 2020 sur le changement de MRC, à continuer de bénéficier de ces services même si elle devait changer de territoire.

La MRC du Granit a aussi un Plan de développement de la zone agricole (PDZA) étoffé pour soutenir les municipalités de son territoire à vocation agricole. Pour la MRC du Granit, la qualité de l'environnement est à l'avant-plan et la mise sur pied de la collecte de plastique agricole et des points de dépôt de tubulures acéricoles sur l'ensemble de son territoire en sont quelques exemples.

En plus de prioriser l'environnement et l'aménagement de son territoire, la MRC du Granit a déclaré sa compétence, en 2005, en matière de transport adapté et collectif pour desservir la population de ses 20 municipalités. C'est aussi dans cet esprit collectif que l'ensemble des maires a décidé de se doter de services en matière de culture, de développement local et régional et de loisirs.



Les études réalisées à la demande de la Municipalité de Courcelles démontrent la perte de certains de ces services, pour les citoyens de cette municipalité, si elle quitte la MRC du Granit. Ce changement de MRC aura également un impact financier sur la population qui devra alors s'offrir ces services à la pièce. Il est difficile de penser que les équipes de la MRC, de la Société de développement économique du Granit et celle du Transport adapté et collectif du Granit aient mis tant d'efforts pour déployer et offrir des services à la communauté courcelloise pour que ceux-ci soient finalement réduits à néant.

Le département de la prévention incendie et de la coordination du schéma de couverture de risques incendie de la MRC du Granit fait aussi des envieux à la suite de l'adoption de son schéma révisé (schéma 2) approuvé par le ministère de la Sécurité publique. La proactivité du service a permis de mettre sur pied une structure de cohésion municipale en plus de mettre de l'avant une étroite collaboration entre la coordination et les services d'incendie du territoire.

Aussi, il est nécessaire de souligner que le mode de répartition des votes prévu aux lettres patentes de la MRC du Granit permet à chaque municipalité de se prononcer selon un nombre de voix (1 vote par 1000 habitants). Cette répartition offre ainsi un pouvoir partagé équitablement sans qu'une municipalité en particulier ait un pouvoir décisionnel majoritaire. De plus, chacune des quotes-parts de la MRC du Granit est répartie sur la base d'éléments de différentes natures (ex. : population, richesse foncière uniformisée, nombre réel de portes, superficie de territoire visé et autres). Cette fine répartition nécessite un exercice administratif conséquent, mais permet d'être le plus équitable possible entre les municipalités selon la nature de la quote-part. Ces méthodes de calcul ont été pensées dans l'objectif de tenir compte des particularités de chacune de nos vingt municipalités, de

leur permettre de bénéficier des services qui respectent la capacité financière de chacune d'entre elles et dans un souci d'équité territoriale. C'est dire combien la MRC du Granit est soucieuse et se préoccupe de chacune de ses municipalités.



Malgré le fait que les différentes demandes de la Municipalité de Courcelles, au fil des dernières années, de quitter le territoire du Granit ne sont jamais en lien avec leur satisfaction des services que la MRC du Granit rend, nous souhaitons en énumérer quelques-uns en plus du soutien dont la Municipalité de Courcelles, tout comme les autres, bénéficie :

- Aide technique, notamment en matière d'aménagement du territoire ;
- Soutien de la part de l'équipe du développement économique (accompagnement pour les industries) ;
- Soutien de la part de l'équipe du développement local et régional incluant aussi le loisir ainsi que le Réseau d'accueil estrien (accueil de nouveaux résidents et particulièrement les travailleurs immigrants) ;
- Soutien de la part de l'équipe du tourisme (Tourisme Région de Mégantic offre 2 bureaux d'accueil touristique, dont un à Lac-Mégantic et l'autre à Lambton).

Pour chacun de ces différents services, la Municipalité de Courcelles a bénéficié d'accompagnement ou encore de fonds permettant de contribuer à la vitalité de son territoire.

Démographie et charge fiscale

Comment ne pas mentionner la démographie de la MRC Beauce-Sartigan qui compte 54 372 habitants versus celle de la MRC du Granit qui en compte 22 067. Les prévisions de l'Institut de la statistique du Québec ne révèlent pas de résultats resplendissants d'ici 2041, prévoyant une hausse de 3,2 % pour la MRC du Granit comparativement à 8,1 % pour celle



de Beauce-Sartigan (Réf. Institut de la Statistique du Québec, [Projection démographique, scénario A2022, MRC du Québec 2021-2041](#)). La Municipalité de Courcelles représente actuellement 3,68 % (811 habitants) de la population de la MRC du Granit. Son départ impliquerait de fragiliser significativement cette dernière en plus d'anéantir les possibilités de voir sa population croître d'ici 2041. De plus, des efforts humains et financiers ont été déployés par différents partenaires dans les dernières années

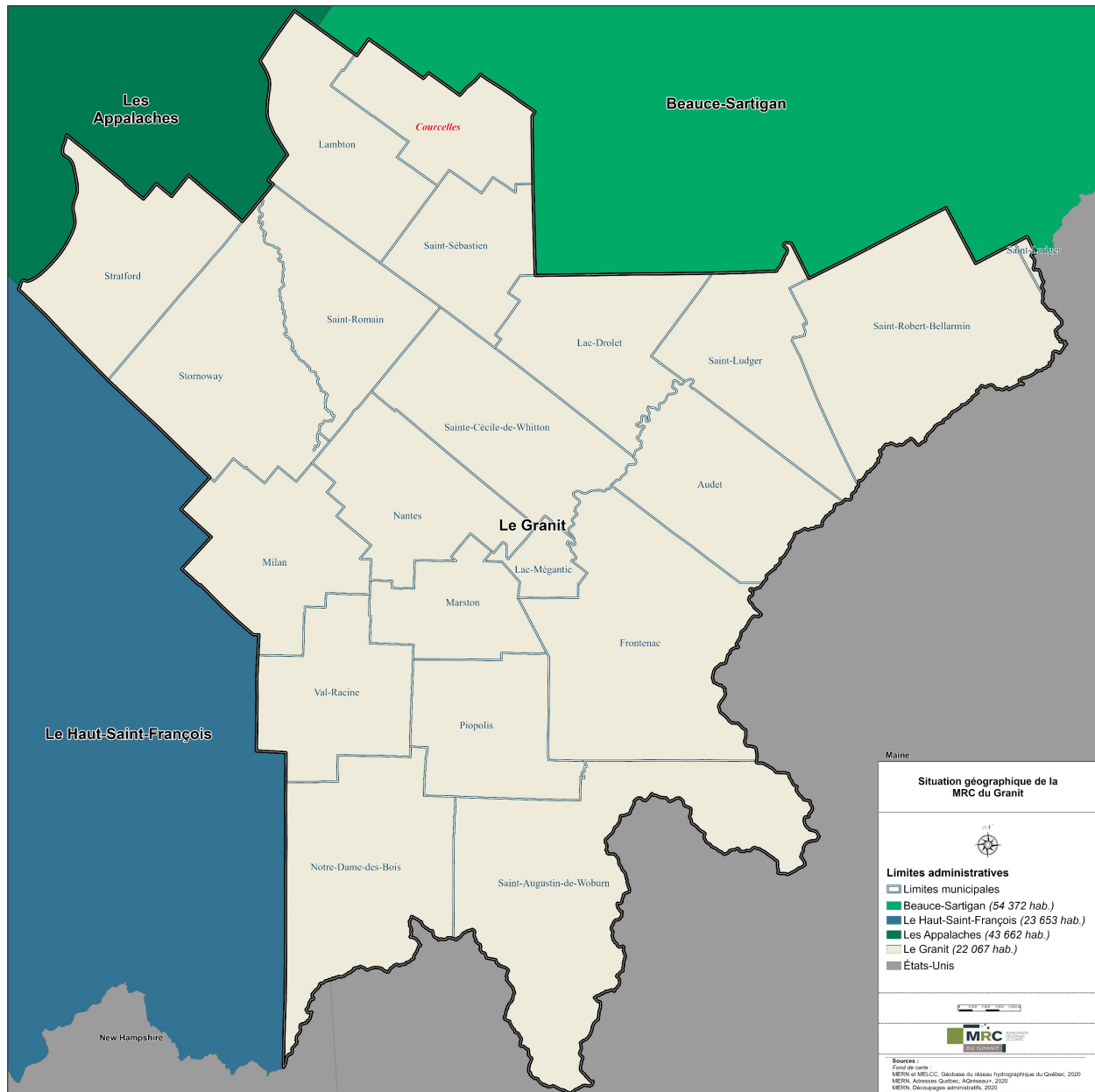
pour atteindre les objectifs du Défi 2025, soit d'augmenter la population du territoire du Granit de 2 025 habitants d'ici l'année 2025. La perte de plus de 800 citoyens n'est tout simplement pas envisageable pour notre territoire qui a investi et continue d'investir autant d'efforts dans l'attraction de nouveaux résidents.

Par ailleurs, l'étude du MAMH de mai 2021 sur les implications d'un transfert de MRC démontre que le possible départ de la Municipalité de Courcelles n'entraînerait pas de mise à pied de ressources au sein de la MRC du Granit. Ce constat nous amène inévitablement à conclure que les services dont la MRC du Granit s'est dotée au fil des années, avec l'appui de ses 20 municipalités, seraient impactés. Ainsi, la facture inhérente à ses services devrait être répartie sur 19 municipalités plutôt que 20. Considérant que certaines municipalités peinent déjà à supporter leurs obligations, le départ d'une municipalité vient ajouter une charge supplémentaire et causer bien des maux de tête aux administrations municipales déjà soumises à de grandes pressions.

Effet d'entraînement

L'un des plus gros enjeux de la MRC du Granit au sujet du départ de l'une de ses municipalités est l'effet d'entraînement inévitable qu'aurait une autorisation de changement de MRC, et ce, potentiellement pour quelques municipalités qui pourraient s'appuyer sur bon nombre d'arguments de la Municipalité de Courcelles. Le désir potentiel d'autres municipalités limitrophes d'emboîter le pas pour un changement de MRC pourrait surgir. Au moins deux municipalités pourraient y songer en se basant, elles aussi, sur le sentiment d'appartenance de leur communauté, leurs habitudes de déplacement et de consommation de biens et de services. Cet aspect n'est certainement pas à prendre à la légère et la MRC du Granit craint que cette éventualité ne provoque un rapport de force improductif et de nombreux tiraillements internes non désirés.

La MRC du Granit peut affirmer avec certitude que plusieurs MRC et municipalités partout au Québec attendent avec impatience la décision du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans ce dossier pour entreprendre des démarches similaires en cas d'acceptation de la demande formulée par Courcelles et Saint-Évariste-de-Forsyth. Le ministère est-il prêt à amorcer un grand chantier de redécoupage des territoires des MRC ? Le gouvernement veut-il lancer le message qu'un démembrement des MRC peut être envisagé ?



Élection du préfet

La MRC du Granit, comme seulement 18 des 87 autres MRC du Québec, bénéficie d'un préfet élu au suffrage universel. Cette décision d'opter pour un préfet élu au suffrage universel a été prise par 20 municipalités désireuses de se doter de cette représentativité tout en étant prêtes à se partager le coût du processus électoral afférent. Les citoyens de Courcelles pourraient alors se voir privés de cette représentativité territoriale et régionale en plus de perdre le droit démocratique d'élire leur préfet.

Cette décision permet d'optimiser la présence du préfet au bénéfice de toutes les municipalités membres de la MRC et de lui assurer la pleine légitimité pour jouer entièrement son rôle de leader dans les grands débats et les dossiers locaux, régionaux et provinciaux.

Le préfet élu au suffrage universel agit donc avec neutralité et aucun intérêt particulier ne doit le lier à une municipalité locale. Il s'assure de l'application et du respect de la mission, de la vision et des valeurs de la MRC.

D'ailleurs, la MRC du Granit s'est dotée d'un document décrivant le mandat, le rôle et les responsabilités du préfet élu au suffrage universel de la MRC du Granit.

En appui à la population

Les différents découpages des MRC qui diffèrent des circonscriptions provinciales et fédérales affectent certains services afférents. Pour notre territoire, on note entre autres les services de la santé ou d'éducation qui sont parfois partagés ou à cheval entre deux régions administratives. Certaines incongruités affectent plus d'une municipalité de notre territoire. Dans ce contexte, la MRC du Granit est toujours sensible et compte le demeurer face à cette réalité. La direction et les élus sont conscients que cela amène un défi en lien avec le sentiment d'appartenance de ses municipalités.

La MRC du Granit et son préfet sont sensibles à ce que vit sa population et à ses préoccupations. Le conseil des maires et la MRC du Granit ont, par le passé, et au moyen de différentes ententes, su collaborer avec les autorités compétentes au maintien de l'efficacité des services en éducation et en santé dispensés à l'ensemble de ses citoyens. La MRC a d'ailleurs fait des représentations pour améliorer la desserte ambulancière à la suite des demandes présentées par la population. Les citoyens de Courcelles, grâce aux démarches appuyées par la MRC, sont désormais desservis par les services ambulanciers de la Beauce. Les patients sont alors dirigés vers le Centre hospitalier de Saint-Georges plutôt que le Centre hospitalier de Lac-Mégantic de manière à optimiser le temps de

réponse. De même, la proximité du lieu d'hospitalisation facilite la conciliation familiale versus le patient. La MRC du Granit est par conséquent ouverte à la collaboration limitrophe pour certains services et elle est toujours prête à travailler, accompagner, soutenir et débattre de sujets touchant sa population.

Dans le cadre de la présente consultation, la MRC du Granit ne parle pas seulement en son nom et au nom de son conseil des maires, mais souhaite également faire entendre la voix de citoyens de la municipalité de Courcelles qui l'ont interpellée dans les dernières années en lien avec les démarches répétées de leur municipalité qui s'acharne à demander un changement de MRC pour quitter le Granit et joindre Beauce-Sartigan. Il est aussi du devoir d'un préfet élu au suffrage universel de porter leurs voix à travers ce document. Ainsi, il est impossible de passer sous silence la pétition signée par plus de 300 citoyens de Courcelles (soit 46 % des électeurs inscrits à l'élection de novembre 2021) et déposée au conseil des maires de la MRC du Granit en mai 2022 ayant pour titre « Non à la fusion pour un million de bonnes raisons pour que M^{me} la Ministre empêche la fusion parce qu'elle implique un changement de MRC ou sinon pour demander un référendum ».

Collaboration intermunicipale

Enfin, comme beaucoup d'autres petites municipalités du Québec, les municipalités de la MRC du Granit qui comptent une moyenne de 855 habitants (en excluant du calcul la Ville de Lac-Mégantic) ont conscience que les collaborations intermunicipales sont un moyen efficace de faire face à la pénurie de main-d'œuvre et à l'augmentation de leurs responsabilités. D'ores et déjà, plusieurs d'entre elles ont mis en place des ententes intermunicipales avec leurs voisines, qu'elles soient ou non dans notre MRC, sans pour autant remettre en cause leur appartenance à leur territoire. En voici certains exemples :

- La Municipalité de Stratford fait partie du regroupement de la Régie incendie des Rivières (Beaulac-Garthby, Dudswell, Lingwick et Weedon) pour leur desserte incendie, tout en faisant partie intégrante du schéma de couverture de risques incendie de la MRC du Granit ;
- La Municipalité de Saint-Robert-Bellarmin bénéficie d'une desserte ambulancière provenant de la Beauce. Le transport du patient y est dirigé vers l'hôpital de Saint-Georges-de-Beauce pour miser sur la proximité ;
- La Municipalité de Lambton a joint une entente intermunicipale en ingénierie avec la municipalité d'Adstock, de Tring-Jonction et de Saint-Frédéric (trois MRC différentes). Cette association permet aux municipalités partenaires de pallier les difficultés quant à la disponibilité des ressources, à l'accès rapide aux compétences en ingénierie, au coût de plus en plus élevé des firmes extérieures, en plus du manque de connaissances de la réalité des petites communautés locales.

La MRC du Granit encourage ces ententes et répond aussi aux demandes de ses municipalités lorsque le besoin est plus général. Il en est ainsi pour la mise en place en 2021 d'un service centralisé d'inspecteurs en bâtiment, géré par la MRC. Ce type d'ententes collaboratives permet d'optimiser les ressources en partageant les compétences pour lesquelles les municipalités auraient du mal à pourvoir les postes indépendamment l'une de l'autre.

Conclusion

En conclusion, la MRC du Granit désire rappeler certains arguments qui ne font aucun doute quant à elle sur la nécessité de conserver l'intégrité de son territoire.

D'abord et avant tout, l'effet domino que pourrait avoir un acquiescement à la demande de fusion extraterritoriale de la Municipalité de Courcelles n'est pas à négliger.

Ensuite, les différentes demandes de la Municipalité de Courcelles des dernières décennies visant un changement de MRC viennent affecter le côté collaboratif et l'unité d'une MRC, en plus de jouer un rôle contre-productif dans son développement. L'attente de résultats à leurs requêtes ajoute toujours des questionnements et de l'incertitude quant à des projets de développement.

De plus, la MRC du Granit n'a jamais refusé de collaborer à l'élaboration des différentes études d'impact, mais l'investissement humain des ressources des MRC et des ministères impliqués y étant consacré a aussi un prix en plus d'être un vecteur de démobilisation. Depuis la constitution de notre MRC, la position de la majorité des élus demeure toujours la même : nous souhaitons conserver notre territoire intact.

La MRC du Granit est consciente des réalités et des défis de son territoire en lien avec la nécessité du regroupement de services, le manque de main-d'œuvre et les responsabilités sans cesse grandissantes pour les municipalités. La MRC du Granit est au fait que la fusion entre municipalités est sans doute la clé pour affronter plusieurs défis et rejoint la Municipalité de Courcelles dans son argumentaire, mais s'oppose fermement au démantèlement de son territoire. La MRC du Granit est d'avis qu'un regroupement de municipalités à l'intérieur de son territoire serait souhaitable et permettrait de développer le sentiment d'appartenance. Un tel regroupement dans une même MRC minimiserait les impacts financiers, atténuerait les défis de main-d'œuvre et favoriserait le développement de l'ensemble des municipalités et par conséquent, des citoyens. Il ne faut pas mélanger le sentiment d'appartenance à une région et le découpage administratif d'une MRC, car ce

sont deux notions bien différentes : l'une faisant référence à un ressenti émotionnel et l'autre à un fonctionnement gouvernemental.

En terminant, la MRC du Granit souhaite que ces audiences publiques permettent à la ministre des Affaires municipales de prendre une décision éclairée. La MRC du Granit désire plus que tout que l'ordonnance en lien avec cette démarche soit sans appel puisque son souhait de 40 dernières années demeure de conserver sa constitutionnalité d'origine.

Références

Institut de la Statistique du Québec, Projection démographique, scénario A2022, MRC du Québec 2021-2041

L'Écho de Frontenac, le mardi 18 mai 1982 — A-23

La Tribune, Sherbrooke, le samedi 20 février 1982

Étude sur les implications d'un transfert de territoire municipal régional — Transfert de la Municipalité de Courcelles de la MRC du Granit vers la MRC de Beauce-Sartigan, mai 2021, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

Étude d'opportunité d'un regroupement — Municipalité de Courcelles, Municipalité de Saint-Évariste-de-Forsyth, décembre 2021

